

**«Les ateliers Orange de la création»  
Appel à projets  
24 heures de la vie d'un client Orange**

Le présent service a pour objet de présenter et promouvoir l'appel à projets « les Ateliers Orange de la création » organisé par Orange, de définir les conditions de participation, de sélection et de vote par le public.

L'objectif pour Orange de cet appel à projets « Les Ateliers Orange de la création » est de découvrir de nouveaux talents et de sélectionner des illustrations pour enrichir la base d'illustrations utilisables pour sa communication.

L'accès et l'utilisation du service sont soumis aux présentes conditions que l'Utilisateur accepte expressément lors de son inscription ou de sa navigation ainsi que par les règles générales de conduite et d'usage de l'Internet communément appelées « Netiquette » (accessible à l'url <http://www.afa-france.com/netiquette.html>), ces règles devant être considérées comme faisant partie intégrantes des présentes conditions.

## **Article 1 - Définitions**

Dans les présentes conditions les termes suivants ont, sauf précision contraire, le sens qui leur est donné dans cet article :

### **Appel à projets :**

Désigne l'appel à projets organisé par Orange conformément aux modalités de l'article 4 sur le thème « 24 heures de la vie d'un client Orange » et ayant pour objet de sélectionner 3 projets en vue d'utiliser les Illustrations soumises le cadre de sa communication.

### **Compte :**

Désigne l'ensemble des ressources informatiques et réseaux attribuées à un Créateur, qui ne peut les utiliser qu'en s'identifiant par son login sur le service.

### **Créateur :**

Désigne l'utilisateur inscrit au service et ayant déposé un projet dans le cadre de l'appel à projets conformément aux conditions définies par les présentes conditions.

### **Utilisateur :**

Désigne tout utilisateur du service.

### **Règlement :**

Désigne l'ensemble des conditions de participation à l'appel à projets définies en article 4.

### **Service :**

Désigne le service de communication au public en ligne accessible à l'adresse url [www.ateliers-orange.com](http://www.ateliers-orange.com)

### **Projet :**

Désigne le dossier remis par le Créateur pour soumettre son illustration à Orange dans les conditions de l'article 4.

## Article 2 - Objet

Les présentes conditions ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles :

- Les Utilisateurs peuvent utiliser le service ;
- Les Créateurs peuvent participer à l'appel à projets.

## Article 3 - Accès au service

### 3.1 Pré requis techniques

Pour pouvoir utiliser le service, l'Utilisateur doit disposer du libre usage d'un micro-ordinateur et d'un accès internet.

### 3.2 Ouverture d'un Compte

Pour disposer d'un compte sur le service, vous devez renseigner l'ensemble des informations visées à savoir :

- Adresse mail/login
- Mot de passe

Les ouvertures de compte sont possibles du 30 septembre 2017 au 30 octobre inclus (23h59).

L'Utilisateur s'engage à ce que les informations communiquées lors de son inscription soient exactes et mises à jour.

La confidentialité du login et du mot de passe est de la responsabilité de l'Utilisateur.

## Article 4 - Règlement de L'appel à projets

### 4.1 Objet de l'appel à projets

Orange recherche des illustrations en flat design réalisées par de jeunes créateurs graphiques et design pour enrichir sa base d'illustrations utilisables pour sa communication.

Les Illustrations devront répondre aux critères suivants :

- Etre réalisées sur le thème « 24 heures de la vie d'un client Orange » ;
- Etre réalisées en flat design c'est-à-dire sans relief ni ombre ;
- [Répondre aux codes de la charte Orange](#)

### 4.2 Dépôt des candidatures

#### 4.2.1 Conditions de candidatures

Les Créateurs doivent être âgés de moins de 27 ans au jour du dépôt du projet, peuvent être résidents de tout pays et doivent déposer sur le service au plus tard **le 17 novembre 2017** un projet complet conformément aux modalités ci-dessous.

#### 4.2.2 Dossier de candidature – Dépôt des projets

Le Créateur dépose son projet sur le service à partir de la rubrique « Mon compte ».

Pour être recevables les projets devront être composés, au format PDF, de :

- L'illustration en format (1 format A4 PDF, 1 format PNG 792 pixel de large sur 1121 pixel de haut, Format portrait ou paysage)
- Un CV
- la photocopie d'une pièce d'identité officielle du pays du créateur.
- Le bulletin d'inscription signé

- 3 créations précédentes (qui seront exclusivement utilisées comme référence et ne feront l'objet ni de publication, ni d'exploitation par Orange).

Chaque projet devra être d'un poids au maximum de 23 Méga

Le Créateur pourra déposer puis modifier son projet jusqu'au 17 novembre 2017. Une fois le dépôt validé, le Créateur reçoit, sur la boîte e-mail renseignée lors de l'inscription, un accusé de réception informatique qui vaut preuve de dépôt. Le projet ne pourra ensuite plus être modifié.

Chaque Créateur ne peut déposer qu'un seul dossier et qu'une seule illustration.

#### **4.2.3 Sélection des projets soumis au vote :**

Une première sélection de 15 Projets sera effectuée par la direction de la création du Groupe Orange dès la clôture des dépôts de dossiers le 17 novembre 2017.

Les 15 Illustrations sélectionnées seront mises en ligne sur le Service du 1<sup>er</sup> au 14 décembre 2017.

#### **4.3 Désignation des projets gagnants :**

Les 3 projets gagnants seront désignés selon les modalités suivantes :

- Un projet sera désigné par le vote du public ;
- Deux projets seront désignés par un jury constitué des membres de l'équipe création d'Orange.

Orange publiera le nom des gagnants sur le service le 20 décembre 2017.

#### **4.4 Cession de droits sur les Projets sélectionné et gagnants**

##### **4.4.1 Publication des projets sélectionnés**

En déposant son projet le Créateur autorise Orange, à titre gracieux, en cas de sélection dans les conditions de l'article 4.2 ci-dessous, à publier son Illustration et son nom sur le service en vue de participer au vote du public.

##### **4.4.2 Cession de droits sur les projets gagnants**

L'objet de l'appel à projets étant d'enrichir la base d'illustrations d'Orange, les Créateurs acceptent dans l'hypothèse où ils seraient désignés parmi les 3 gagnants de céder les droits d'exploitation de leur Illustration A TITRE EXCLUSIF dans les conditions suivantes :

- Supports : toute communication d'Orange sur des supports papier ou numériques qui ne nécessitent pas d'achat d'espace publicitaire (magazine, site web, réseaux sociaux, goodies, présentations internes, etc) ;
- Durée : 10 ans à compter de la décision de sélection, renouvelable une fois ;
- Territoire : monde.

En contrepartie de ces droits exclusifs et sous réserve d'avoir signé avec Orange un contrat de cession de droits reprenant les termes ci-dessus, les gagnants recevront une redevance forfaitaire et définitive de 5000 € HT puis en cas de reconduction qui sera notifiée par Lettre Recommandée avec Avis de Réception d'une redevance supplémentaire de 5500 € HT pour les 10 ans suivants.

Afin de confirmer cette cession, le Créateur gagnant sera contacté par Orange par téléphone et devra dans un délai de 5 jours signer avec Orange un contrat de cession de droits précisant les éléments ci-dessus et qui validera l'attribution définitive au gagnant.

Dans l'hypothèse où un Créateur gagnant ne retournerait pas le contrat signé dans le délai ci-dessus, Orange se réserve le droit de désigner un autre gagnant ou de réduire le nombre de gagnants en conséquence.

## **Article 5 - Votre responsabilité de créateur**

5.1 Orange met à la disposition du Créateur un compte qui lui permet de déposer un dossier PDF afin de participer à au concours des ateliers Orange de la création 2017.

Seules, les 15 illustrations sélectionnées par la direction de la création du Groupe Orange seront mises en ligne. Les dossiers et illustrations non sélectionnés ne seront pas mis en ligne. Le Créateur demeure responsable des contenus déposés sur son compte.

Les contenus déposés ne doivent pas être contraires aux dispositions légales et/ou réglementaires en vigueur, ainsi qu'aux dispositions des présentes conditions d'utilisation. Par ailleurs ils ne doivent pas porter atteinte aux droits des tiers, ni être susceptibles de porter atteinte à l'image du service et/ou du Groupe Orange.

Le Créateur est invité à faire preuve de discernement et de prudence s'agissant des informations auxquelles il accède et/ou qu'il transmet.

Le Créateur s'interdit également de tenter d'induire en erreur les tiers en usurpant le nom ou l'identité ou la dénomination sociale d'autres personnes.

Sur son compte, le Créateur s'abstient de divulguer des informations permettant l'identification nominative et précise de tiers ou de lui-même, tels qu'adresses électroniques et mots de passe.

L'Utilisateur s'engage à avertir Orange de toute utilisation non autorisée de son compte, ou de toute autre atteinte à la sécurité de son compte.

### **5.2. Garantie du Créateur**

Le Créateur déclare et garantit être titulaire ou disposer sans restriction de toute autorisation requise au titre des droits de propriété intellectuelle et plus généralement de tous droits nécessaires à sa participation et à l'exploitation de son illustration par Orange dans les conditions de l'article 4.3 en cas de sélection.

Le Créateur déclare que son illustration ne comporte aucun emprunt à une œuvre préexistante et ne porte préjudice à aucun droit de tiers.

Le Créateur garantit Orange contre tout recours à cet égard.

### **5.3 Responsabilité du Groupe Orange**

Orange s'engage à tout mettre en œuvre pour assurer la sécurité du service et la confidentialité des projets.

Orange n'assure aucune prestation de sauvegarde et ne peut en aucun cas être tenue pour responsable de la perte des contenus déposés et stockés.

Orange décline toute responsabilité sur l'utilisation frauduleuse qui pourrait être faite des créations déposées sur les comptes par les Créateurs, d'un quelconque dommage que le Créateur pourrait subir du fait de l'utilisation par autrui de son mot de passe, que le Créateur ait eu connaissance ou non de cette utilisation, ou de l'accès non autorisé par un tiers sur le compte d'un Créateur.

Orange ne saurait être tenue responsable des conséquences résultant de l'accès par un tiers au compte d'un Créateur.

Orange est responsable de la mise en place des moyens nécessaires à la bonne marche du service et prend les mesures nécessaires au maintien de la continuité et de la qualité de ce service.

Il est expressément rappelé que l'Internet n'est pas un réseau sécurisé. A cet égard, la participation à l'appel à projets implique la connaissance et l'acceptation, par tout Utilisateur, des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet en général, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus sur le réseau Internet.

En conséquence, Orange ne saurait être tenue pour responsable notamment de la contamination par d'éventuels virus ou de l'intrusion d'un tiers dans le système du terminal des Utilisateurs et décline toute responsabilité quant aux conséquences de la connexion des Utilisateurs au réseau.

En particulier, Orange ne saurait être tenue pour responsable d'un quelconque dommage causé aux Utilisateurs, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, ainsi que des conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle ou professionnelle. Il appartient à tout Utilisateur de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte.

Orange dégage également toute responsabilité en cas de dysfonctionnement du réseau Internet,

Orange ne saurait davantage être tenue pour responsable au cas où un ou plusieurs Utilisateurs ne pourrai(en)t parvenir à se connecter au site communautaire Facebook pour voter du fait de tout problème ou défaut technique lié notamment à l'encombrement du réseau.

Orange pourra annuler tout ou partie de l'appel à projets s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation à l'appel à projets ou de la détermination des gagnants. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas sélectionner le projet choisi par le vote du public et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes. Elle ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des Utilisateurs du fait de fraudes éventuellement commises.

## **Article 6 - Conditions du vote du public**

Le public sera invité à voter à partir du service en faveur de l'une des 15 illustrations sélectionnées par Orange et mises en ligne entre le 1<sup>er</sup> et le 14 décembre 2017.

Pour voter, l'Utilisateur devra aller sur l'onglet « Voir les projets et voter », se connecter au service avec son compte Facebook (Facebook Connect) puis sélectionner l'illustration de son choix. Chaque Utilisateur sera identifié par le service via son compte Facebook et ne pourra voter qu'une seule fois.

Il est précisé qu'il est indispensable de disposer d'un compte Facebook pour pouvoir voter.

## **Article 7- Tarifs**

L'inscription au Service et la mise à disposition d'espace disque sont gratuites (hors coûts de connexion au Service).

## **Article 8 - Données personnelles**

**8.1** L'Utilisateur est seul responsable des données qu'il communique au travers du Service et déclare que les données fournies sont parfaitement renseignées et exactes. Les données recueillies dans le cadre du Service sont traitées et utilisées par Orange dans le cadre de la fourniture du Service et pour adresser à l'Utilisateur des courriers électroniques d'informations.

Elles seront conservées uniquement pendant la durée de l'Appel à projets et ce pour les seuls besoins de ce dernier et ne seront pas utilisées à des fins de sollicitations commerciales. Elles ne seront ni vendues, ni cédées à des tiers, de quelque manière que ce soit.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, l'Utilisateur peut à tout moment accéder aux informations personnelles le concernant et détenues par Orange, demander leur modification ou leur suppression, par courriel adressé à "modification@ateliers-orange.com", en justifiant de son identité.

**8.2** Les données concernant l'Utilisateur et son utilisation du service sont conservées et archivées confidentiellement par Orange conformément aux dispositions légales applicables. Elle peut être amenée à les

communiquer les informations relatives à l'Utilisateur dans le cadre de réquisitions judiciaires ou sur décision de justice.

Dans la mesure où les données collectées sur chaque Créateur dans le cadre de l'appel à projets sont indispensables pour la prise en compte de sa participation et la conclusion de la cession de droits, l'exercice par un Créateur de son droit de retrait avant la fin de l'appel à projets entraînera l'annulation automatique de sa participation à l'appel à projets.

## **Article 9 - Divers – loi applicable**

Si une ou plusieurs stipulations des présentes conditions sont nulles ou déclarées comme telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

Les stipulations déclarées nulles et non valides seront alors remplacées par des stipulations qui se rapprocheront le plus quant à leur contenu des stipulations initialement arrêtées.

Les parties ne seront pas tenues pour responsables, ou considérées comme ayant failli aux présentes conditions, pour tout retard ou inexécution, lorsque la cause du retard ou de l'inexécution est liée à un cas de force majeure tel que définie par la jurisprudence des tribunaux français.

Toute réclamation ou contestation relative au service doit être transmise dans un délai d'une semaine après la clôture de l'appel à projets (cachet de la poste faisant foi) par écrit à l'adresse suivante : Orange / Support client ateliers Orange de la création 2017, bureau 2-44, 78 rue Olivier de Serres, 75015 Paris. Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique.

Les présentes conditions sont soumises à la loi française quel que soit le pays dans lequel se trouve physiquement l'Utilisateur.

Dans l'hypothèse de dispositions impératives de la loi du pays dans lequel réside l'Utilisateur, celles-ci s'appliqueront dans la mesure déterminée par la loi applicable.

Tout litige né à l'occasion du présent appel à projets et qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents de Paris.